

Retour sur les « fake news » ministérielles de la rentrée !

« Les téléphones portables seront interdits à partir de septembre prochain dans les collèges non seulement en classe mais aussi dans l'établissement »

Comme avant, c'est le règlement intérieur de chaque établissement qui décidera des modalités et des lieux d'utilisation pour les élèves. Sauf que désormais, les textes créent un risque que les usages en classe soient définis – et autorisés – en conseil d'administration, alors qu'ils sont interdits, de longue date, dans le Code de l'Éducation... La liberté pédagogique des enseignants pourrait ainsi être menacée, au nom de pratiques très discutables, car inégalitaires, telles que le « bring your own device » (BYOD) !

Derrière une annonce médiatique, on renvoie au local et on veut ignorer les problèmes auxquels font face les équipes en matière de climat scolaire et qui compromettent les apprentissages.

L'assouplissement de la réforme du collège « a permis aux établissements de rétablir les classes bilingues et les sections européennes »

Les LCA et les autres enseignements facultatifs sont livrés à la concurrence pour les heures de marge, car les horaires ne sont pas définis nationalement. Ainsi, horaires et groupes sont à géométrie variable selon le bon vouloir du chef d'établissement.

Dans les faits, plus d'autonomie, c'est plus de pression, moins de travail en équipe et moins de liberté pédagogique individuelle !

Ainsi, au lieu de revenir sur une réforme dont élèves et personnels continuent de subir les conséquences désastreuses, le ministre poursuit ses tours de passe-passe, et pratique abondamment la « novlangue » et les « fake news »... Vous avez dit « école de la confiance » ? ■